

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 302

3 février 2012

SOMMAIRE

Ambercraft Investments S.à r.l.	14488	Sogeci International S.P.F. S.A.	14478
Capita Fiduciary Group S.A.	14496	SOLUSA, Société Luxembourgeoise de Spécialités Alimentaires et d'Articles de Bijouterie, société à responsabilité limi- tée	14477
Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A.	14461	Sonata Securities S.A.	14478
Cullinan Investments S.A.	14469	Steenhaus S.à r.l.	14475
JS Immo Luxembourg S.A.	14465	Stili S.A.	14481
LDVA Participations S.à r.l.	14483	Stock-Base S.à r.l.	14475
Morgan Stanley Equity Derivative Services (Luxembourg) S.à r.l.	14470	Strathfield S.à r.l.	14475
NPI (Services) S.à r.l.	14479	Sun Connect S.à r.l.	14482
Raolc S.A.	14465	Superspatz	14482
Raolc S.A.	14470	Sureau S.A.	14482
Raolc S.A.	14470	Syntegra Holding III S. à r.l.	14475
Raolc S.A.	14470	Syntegra Holding III S. à r.l.	14475
Raolc S.A.	14470	Tecnibo Lux S.A.	14492
Représentations S.A.	14473	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l. ...	14482
Rheinlanddamm II S.à r.l.	14450	Telecom Management Group S.A. Holding	14494
Rheinlanddamm S.à r.l.	14461	Telicse S.à r.l.	14495
Rickes & Petrich S.à r.l.	14473	Terra-Constructions S.à r.l.	14495
Rolando S.à r.l.	14473	THOMAS & PIRON (Luxembourg) S.A.	14478
RPFI Soparfi A S.à r.l.	14473	TK Aluminum U.S. S.à r.l.	14495
RPFI Soparfi B S.à r.l.	14474	TRANSES Holding S.A.	14495
RPFI Soparfi C S.à r.l.	14474	Transea International S.A.	14483
RW Consult	14473	Transea Investments S.A.	14483
Sangam S.à r.l.	14476	Trimline S.A.	14495
San Matteo S.A.	14474	Tropical Investors S.A.	14496
Scherf S.à r.l.	14476	Tugata Investments S.à r.l.	14495
Schmierstoffcenter S.A.	14476	Uxmal S.A.	14496
Seathel S.A.	14474	Valendis Financière S.A.	14496
Seaview S.A.	14477	W2007 Parallel Lalka S.à r.l.	14492
Sefi Group S.A.	14476	White Martins & White Martins - Comé- rcio e Serviços, S.à r.l.	14450
SGCE Investments III S.à r.l.	14476	XML Europe S.A.	14482
Sign Consulting S.à r.l.	14477		
Société Pinzler Lux S.A.	14477		
Sofiba SA	14477		
Software Development & Consulting	14478		

Rheinlanddamm II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 642.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.575.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011180957/12.

(110211594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

White Martins & White Martins - Comércio e Serviços, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.330,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.539.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of December.

Before us Maître Henri BECK, Notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Praxair Holding Latino America S.L., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered address at Orense 11, 28020 Madrid, Spain, registered with identification number B-86193649, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 19, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of "White Martins & White Martins - Comércio e Serviços", a general partnership ("sociedade em nome colectivo") incorporated under the laws of the autonomous region of Madeira, Portugal, having its registered office at Avenida Arriaga 77, Edificio Marina Forum, 6° sala 605, 9000-060 Funchal, Madeira, Portugal, registered with the Commercial Registry of Madeira under number 511091745 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at ninety-seven thousand, three hundred and thirty Euros and eighty-nine cents (EUR 97,330.89) divided into three (3) capital parts having a respective value of (i) ninety thousand Euro (EUR 90,000), (ii) six thousand, three hundred and thirty-three Euro and twenty-nine cents (EUR 6,333.29) and (iii) nine hundred and ninety-seven Euro and sixty cents (EUR 997.60).

III. The Company is in the process of being duly registered at the date hereof with the Luxembourg Trade and Companies Register and no petition or other similar proceeding has been filed for voluntary or involuntary dissolution, liquidation or bankruptcy of the Company or suspension of payments by the Company, as it is evidenced by the trade register excerpt issued by the Commercial Registry Department of Madeira and dated November 29th, 2011, that has been submitted to the undersigned notary.

IV. In accordance with the resolutions of the General Meeting made on December 19th, 2011, copy of which shall remain annexed hereto, the registered office, place of effective management and central administration of the Company were transferred from the Madeira Free Trade Zone, Portugal, to the Grand Duchy of Luxembourg.

V. The sole shareholder reiterates, as far as necessary, the decision of the General Meeting of the Company made on December 19th, 2011 to continue the Company as a company incorporated under the laws of Luxembourg by transferring the registered office, place of effective management and central administration of the Company to Luxembourg and consequently adopt the Luxembourg nationality without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity. All necessary actions and formalities required shall be performed at the former registered office of the Company to ensure that the transfer is performed in due form.

Such transfer does not entail dissolution or change in the legal personality of the Company and the Company will carry on its legal existence without discontinuity, as evidenced by a legal opinion issued on December 6th, 2011 by Cuatrecasas, Gonçalves Pereira.

VI. The sole shareholder resolved to change the corporate form of the Company from a general partnership (“sociedade em nome colectivo”) to a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) and resolved to change the corporate name of the Company from “White Martins & White Martins -Comércio e Serviços” to “White Martins & White Martins -Comércio e Serviços, S.à r.l.”.

VII. The sole shareholder resolved to round the share capital down and allocate eighty-nine Euro cents (EUR 0.89) to the legal reserve of the Company.

VIII. The sole shareholder resolved that the share capital of ninety-seven thousand, three hundred and thirty Euro (EUR 97,330.-) be now represented by ninety-seven thousand, three hundred and thirty (97,330) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all allocated to Praxair Holding Latino America S.L., prenamed.

IX. As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolved to amend and entirely restate the articles of association of the Company, so as to conform them to Luxembourg law.

These shall henceforth have the following wording:

“Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “White Martins & White Martins - Comércio e Serviços, S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at ninety-seven thousand, three hundred and thirty Euro (EUR 97,330.-) represented by ninety-seven thousand, three hundred and thirty (97,330) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and

majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B

Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st, and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles".

X. The sole shareholder resolved that the first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg which began on January 1st, 2011 in Madeira, Portugal, shall terminate on December 31st, 2011.

XI. The registered office of the Company is established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

XII. The sole shareholder resolved to accept the resignation of the current directors of the Company, namely, Mr. Domingos Henrique Guimaraes Bulus, Mr. Gustavo Aguiar Da Costa and Mr. Carlos Alberto Heitor De Paiva, and further resolved to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of the present deed.

XIII. The sole shareholder resolved to appoint the following persons as new Company's managers:

- *Category A Managers:*

* Ms. Lisa Siders, born in Guangdong, China, on February 28th, 1978, with address at 39, Old Ridgebury Road Danbury, CT 06810, the United States of America; and

* Mr. Luis Garcia Cortazar, born in Madrid, Spain, on March 23rd, 1963, with address at Orense 11, 9th Floor 28020 Madrid, Spain;

- Category B Managers:

* Ms. Inna Hörner, born in Karaganda, Kazakhstan, on October 25th, 1980, with address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

* Ms. Mandy Schneider, born in Chemnitz, Germany, on June 24th, 1978, with address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg. The duration of the managers' mandate is unlimited.

Documentation

In order to acknowledge the transfer of the registered seat of the Company, the following documents have been submitted to the undersigned notary:

- A copy of the former articles of association of the Company;
- A legal opinion issued by Cuatrecasas Gonçalves Pereira, having its address at Praça Marquês De Pombal, 2 (e 1, 8^o), 1250-160, Lisboa, Portugal on December 6th, 2011;
- A balance sheet as of December 19, 2011;
- A trade register excerpt dated November 29th, 2011, issued by the Commercial Registry Department of Madeira; and
- A copy of the resolutions of the General Meeting of the Company dated December 19, 2011.

Ratification

The appearing company requested the notary to act and to authenticate, in accordance with the requirements of Luxembourg Law on Commercial Companies dated August 10th, 1915, the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions made hereabove by the General Meeting of the Company as of the date hereof.

Consequently, the establishment of the registered office of the Company at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is realized with effect as of the day of the present deed, and the Company will be duly registered with the Luxembourg Trade and Companies Register further to the execution of the present deed.

The Company will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915 with effect as of the day of the present deed.

The undersigned notary who knows English states that on request of the proxyholder of the appearing company, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surnames, Christian names, civil status and residences, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Praxair Holding Latino America S.L., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Orense 11, 28020 Madrid, Espagne, ayant le numéro d'identification B-86193649,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de «White Martins & White Martins - Comércio e Serviços», une société en nom collectif («sociedade em nome colectivo») constituée selon les lois de la région autonome de Madère, Portugal, ayant son siège social au 77, Avenue Arriaga, Edifício Marina Forum, 6^o sala 605, 9000060 Funchal, Madère, Portugal, inscrite auprès du Registre de Commerce de Madère sous le numéro 511091745 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente Euros et quatre-vingt-neuf centimes Euro (EUR 97.330,89) divisé en trois (3) parts de capital d'une valeur respective de (i) quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 90.000,-), (ii) six mille trois cent trente-trois Euros et vingt-neuf centimes (EUR 6.333,29) et (iii) neuf cent quatre-vingt-dix-sept Euros et soixante centimes (EUR 997,60).

III. La Société est en cours d'immatriculation à la date des présentes auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aucune requête ou autre acte de procédure n'a été introduit en vue d'obtenir la dissolution ou la liquidation, volontaire ou involontaire, la faillite ou la suspension des paiements de la Société, tel que cela est démontré par l'extrait du registre du commerce émis par Registre du Commerce de Madère le 29 novembre 2011.

IV. Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale de la Société en date du 19 décembre 2011, le siège social, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société ont été transférés de la zone franche de Madère, Portugal, au Grand-Duché du Luxembourg.

V. L'associée unique réitère, autant que cela est possible, la décision de l'Assemblée Générale de la Société en date du 19 décembre 2011 selon laquelle ladite Société sera dorénavant régie par la loi luxembourgeoise, et de transférer son siège social, son siège de direction effective et son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter ainsi la nationalité luxembourgeoise sans dissolution ou perte de sa personnalité juridique, et sans qu'il soit besoin de constituer une nouvelle entité. Toutes les démarches et formalités seront entreprises au lieu d'établissement de l'ancien siège social afin d'assurer la réalisation du transfert de ce dernier en bonne et due forme.

Ledit transfert n'opère pas dissolution ou changement de la personnalité juridique de la Société, et la Société poursuivra son existence légale sans discontinuité, tel qu'il est démontré par un avis juridique en date du 6 décembre 2011, émis par Cuatrecasas, Gonçalves Pereira.

VI. L'associée unique a décidé de changer la forme sociale de la Société de sa forme de société en nom collectif ("sociedade em nome colectivo") en société à responsabilité limitée, et de changer la dénomination sociale de la Société «White Martins & White Martins - Comércio e Serviços» à «White Martins & White Martins -Comércio e Serviços, S.à r.l.».

VII. L'associée unique a décidé d'arrondir le capital social de la Société et d'allouer quatre-vingt-neuf centimes (EUR 0.89) à la réserve légale.

VIII. L'associée unique a décidé que le capital social de la Société de quatrevingt-dix-sept mille trois cent trente Euros (EUR 97.330,-) serait désormais représenté par quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente (97.330) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, l'ensemble de ces parts sociales étant alloué à Praxair Holding Latino America S.L., prénommée.

IX. En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique a décidé d'amender et de reformuler les statuts afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «White Martins & White Martins -Comércio e Serviços, S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente Euros (EUR 97.330,-) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente (97.330) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du

gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi».

X. Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2011 à Madère, Portugal, se terminera le 31 décembre 2011.

XI. L'actionnaire unique décide de fixer le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

XII. L'actionnaire unique décide d'accepter, avec effet au à la date des présentes, les démissions des directeurs actuels de la Société, nommément, M. Domingos Henrique Guimaraes Bulus, M. Gustavo Aguiar Da Costa et M. Carlos Alberto Heitor De Paiva, et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

XIII. Les personnes suivantes sont nommées e en qualité de gérants de la Société:

- *Gérants de Catégorie A:*

* Mme Lisa Siders, née à Guangdong, Chine, le 28 février 1978, ayant son adresse au 39, Old Ridgebury Road Danbury, CT 06810, Etats-Unis d'Amérique; et

* M. Luis Garcia Cortazar, né à Madrid, Espagne, le 23 mars 1963, ayant son adresse à Orense 11, 9th Floor 28020 Madrid, Espagne;

- *Gérants de Catégorie B:*

* Mme Inna Hörner, née à Karaganda, Kazakhstan, le 25 octobre 1980, ayant son adresse au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

* Mme Mandy Schneider, née à Chemnitz, Allemagne, le 24 juin 1978, ayant son adresse au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg. La durée du mandat des gérants est illimitée.

Documents

Afin de reconnaître le transfert du siège social de la Société, les documents suivants ont été soumis au notaire soussigné:

- Une copie des anciens statuts de la Société;
- Un avis juridique émis par Cuatrecasas, Gonçales Pereira le 6 décembre 2011;
- Un bilan en date du 19 décembre 2011;
- Un extrait du Registre de Commerce de Madère en date du 29 novembre 2011; et
- Une copie des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société en date du 19 décembre 2011.

Ratification

L'entité comparante a requis le notaire d'acter et d'authentifier conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, la ratification et la confirmation, sans réserves, sans exclusion ou exception, de toutes les résolutions prises par décision par l'Assemblée Générale de la Société ci-avant mentionnée en date de ce jour.

L'établissement du siège social réel de la Société est fixé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est réalisé avec effet au jour du présent acte, et la Société sera enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg suite au présent acte.

La Société sera soumise au statut établi par l'article 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, à compter du jour de présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des trusts comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante connue du notaire par ses Noms, Prénoms, état civil et résidence, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178119/594.

(110206710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Rheinlanddamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 11.620.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.574.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011180958/12.

(110211555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.986.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of October,

Before Us, Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, having a share capital set at CAD 35,001.-, with registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 154.937, (the "Unlimited Shareholder" and the "Limited Shareholder 1"); and

2. 3090445 NOVA SCOTIA LIMITED, a company incorporated under the laws of Canada, with head offices at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7, registered with the Registry of Joint Stock Companies, Nova Scotia under the number 3090445 (the "Limited Shareholder 2" and "MRPS Shareholder", together with the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholder 1, the "Shareholders"),

each represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above mentioned, declare that they are the shareholders of Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154.986, incorporated by a notarial deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, dated 29 July 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2069 of 4 October 2010 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles of Association") have been amended the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 20 October 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as above mentioned, have been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of two million seven hundred and forty-five thousand one hundred and nine Canadian Dollar eighty cents (CAD 2,745,109.80), so as to raise the subscribed capital from its present amount of fifty thousand two Canadian Dollars (CAD 50,002.-) divided into twenty thousand (20,000) shares of the Unlimited Shareholder, thirty thousand (30,000) shares of the Limited Shareholders, one (1) Class A mandatory redeemable preferred share and one (1) Class B mandatory redeemable preferred share, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to two million seven hundred and ninety-five thousand one hundred and eleven Canadian Dollar eighty cents (CAD 2,795,111.80), divided into twenty thousand (20,000) shares of the Unlimited Shareholder, thirty thousand (30,000) shares of the Limited Shareholders, one (1) Class A mandatory redeemable preferred share and one (1) Class B mandatory redeemable preferred share, with a nominal value of fifty-five Canadian Dollar ninety cents (CAD 55.90) each, without the issue of new shares.

2. To increase the nominal value of the existing twenty thousand (20,000) shares of the Unlimited Shareholder, thirty thousand (30,000) shares of the Limited Shareholders, one (1) Class A mandatory redeemable preferred share and one (1) Class B mandatory redeemable preferred share from one Canadian Dollar (CAD 1.-) each by an amount of fifty-four Canadian Dollars ninety cents (CAD 54.90) each to fifty-five Canadian Dollars ninety cents (CAD 55.90) each.

3. To accept the contribution in cash by DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l. of a total one million nine hundred and twenty-one thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 1,921,500.-) relating to the increase of the nominal value of the twenty thousand (20,000) shares of the Unlimited Shareholder and fifteen thousand (15,000) shares of the Limited Shareholders held by DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l.

4. To accept the contribution in cash by 3090445 NOVA SCOTIA LIMITED of a total amount of eight hundred twenty-three thousand six hundred and nine Canadian Dollars eighty cents (CAD 823,609.80) relating to the increase of the nominal value of the fifteen thousand (15,000) shares of the Limited Shareholders, one (1) Class A mandatory redeemable preferred share and one (1) Class B mandatory redeemable preferred share held by 3090445 NOVA SCOTIA LIMITED.

5. To amend article 5.1 of the articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

6. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of two million seven hundred and forty-five thousand one hundred and nine Canadian Dollar eighty cents (CAD 2,745,109.80), so as to raise the subscribed capital from its present amount of fifty thousand two Canadian Dollars (CAD 50,002.-) divided into twenty thousand (20,000) shares of the Unlimited Shareholder (the "Unlimited Shares"), thirty thousand (30,000) shares of the Limited Shareholders (the "Limited Shares"), one (1) Class A mandatory redeemable preferred share (the "Class A MRPS") and one (1) Class B mandatory redeemable preferred share (the "Class B MRPS"), with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, to two million seven hundred and ninety-five thousand one hundred and eleven Canadian Dollar eighty cents (CAD 2,795,111.80), divided into twenty thousand (20,000) Unlimited Shares, thirty thousand (30,000) Limited Shares, one (1) Class A MRPS and one (1) Class B MRPS, with a nominal value of fifty-five Canadian Dollar ninety cents (CAD 55.90) each, without the issue of new shares.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the nominal value of the Limited Shares, the Unlimited Shares, the Class A MRPS and the Class B MRPS of the Company from one Canadian Dollar (CAD 1.-) each by an amount of fifty-four Canadian Dollars ninety cents (CAD 54.90) each to fifty-five Canadian Dollars ninety cents (CAD 55.90) each.

Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Unlimited Shareholder and Limited Shareholder 1, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to make in the name and on behalf of the Unlimited Shareholder and Limited Shareholder 1 payment in full for the increase of the nominal value of the twenty thousand (20,000) Unlimited Shares and fifteen thousand (15,000) Limited Shares held by the Unlimited Shareholder and Limited Shareholder 1 from one Canadian Dollar (CAD 1.-) each by an amount of fiftyfour Canadian Dollars ninety cents (CAD 54.90) each to fifty-five Canadian Dollars ninety cents (CAD 55.90) each, by a contribution in cash in the total amount of one million nine hundred and twenty-one thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 1,921,500.-).

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Limited Shareholder 2 and MRPS Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to make in the name and on behalf of the Limited Shareholder 2 and MRPS Shareholder payment in full for the increase of the nominal value of the fifteen thousand (15,000) Limited Shares, one (1) Class A MRPS and one (1) Class B MRPS held by the Limited Shareholder 2 and MRPS Shareholder from one Canadian Dollar (CAD 1.-) each by an amount of fifty-four Canadian Dollars ninety cents (CAD 54.90) each to fifty-five Canadian Dollars ninety cents (CAD 55.90) each, by a contribution in cash in the total amount of eight hundred twenty-three thousand six hundred and nine Canadian Dollars eighty cents (CAD 823,609.80).

Proof of these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 27 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Third resolution

The shareholders RESOLVED to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" 5.1. The share capital is equal to two million seven hundred ninety-five thousand one hundred eleven Canadian Dollar and eighty cents (CAD 2,795,111.80) represented by twenty thousand (20,000) shares of the Unlimited Shareholder (herein defined as "Unlimited Shares"), thirty thousand (30,000) shares of the Limited Shareholders (herein defined as "Limited Shares", together with the Unlimited Shares, herein defined as the "Ordinary Shares"), one (1) Class A mandatory redeemable preferred share of the MRPS Shareholder ("Class A MRPS") and one (1) Class B mandatory redeemable preferred share of the MRPS Shareholder ("Class B MRPS"), all in registered form with a nominal value of fiftyfive Canadian Dollars ninety cents (CAD 55.90) each, all subscribed and fully paid-up."

Valuation - Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred Euros (2,700.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

1. DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de CAD 35.001,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 154.937, (l'"Actionnaire Commanditaire" et l'"Actionnaire Commandité 1"); et

2. 3090445 NOVA SCOTIA LIMITED., une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social à t c/o Pratt & Whitney Canada, 1000, Marie-Victorin, Longueil Quebec, J4G 1A1, (Canada), enregistrée au Registre des Entreprises du Canada sous le numéro 3090445 (l'"Actionnaire Commandité 2" et l'"Actionnaire MRPS", ensemble avec l'Actionnaire Commanditaire et l'Actionnaire Commandité 1, les "Actionnaires")

représentée par M; Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été paraphée et signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Les parties comparantes, mentionnées ci-dessus, agissant en leur qualité d'actionnaires Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 154.986 suivant acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 29 juillet 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2069 du 4 octobre 2010 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifié pour la dernière fois par Maître Henri Hellinckx, précité, le 20 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties, représentés comme mentionné ci-dessus, ont été informées des résolutions prises selon l'agenda suivant:

Agenda

1. L'augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent quarante-cinq mille cent neuf dollars canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 2.745.109,80), afin d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de cinquante mille deux dollars canadiens (CAD 50.002,-) représenté par vingt mille (20.000) actions de l'Actionnaire Commanditaire, trente mille (30.000) actions des Actionnaires Commandités, une (1) classe A action préférentielle obligatoirement rachatable et une (1) classe B action préférentielle obligatoirement rachatable, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cent onze dollars canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 2.795.111,80) divisé en vingt mille (20.000) actions de l'Actionnaire Commanditaire, trente mille (30.000) actions de l'Actionnaire Commandité, une (1) classe A action préférentielle obligatoirement rachatable et une (1) classe B action préférentielle obligatoirement rachatable, ayant une valeur nominale de cinquante-cinq dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 55,90) chacune.

2. Augmenter la valeur nominale des vingt mille (20.000) actions de l'Actionnaire Commanditaire, trente mille (30.000) actions des Actionnaires Commandités, d'une (1) classe A action préférentielle obligatoirement rachatable et d'une (1) classe B action préférentielle obligatoirement rachatable d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, pour

augmenter la valeur nominale actuelle d'un montant de cinquante-quatre dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 54,90) à un montant de cinquante-cinq dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 55,90) chacune.

3. Accepter l'apport en numéraire de DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l. d'un montant d'un million neuf cent vingt-et-un mille cinq cents dollars canadiens (CAD 1.921.500,-) pour augmenter la valeur nominale des vingt mille (20.000) actions de l'Actionnaire Commanditaire et des quinze mille (15.000) actions de l'Actionnaire Commandité détenues par DARTMOUTH LUXEMBOURG S.à r.l.

4. Accepter l'apport en numéraire de 3090445 NOVA SCOTIA LIMITED. d'un montant de huit cent vingt-trois mille six cent neuf dollars canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 823.609,80) pour augmenter la valeur nominale des quinze mille (15.000) actions de l'Actionnaire Commandité, d'une (1) classe A action préférentielle obligatoirement rachetable et d'une (1) classe B action préférentielle obligatoirement rachetable détenues par 3090445 NOVA SCOTIA LIMITED.

5. Modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les précédents points.

6 Divers.

Les comparants, représentés comme susmentionné, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent quarante-cinq mille cent neuf dollars canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 2.745.109,80), afin d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de cinquante mille deux dollars canadiens (CAD 50.002,-) représenté par vingt mille (20.000) actions de l'Actionnaire Commanditaire (les "Actions Commanditaires"), trente mille (30.000) actions de l'Actionnaire Commandité (les "Actions Commanditées"), une (1) classe A action préférentielle obligatoirement rachetable (la "Classe A APOR") et une (1) classe B action préférentielle obligatoirement rachetable (la "Classe B APOR"), avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cent onze dollars canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 2.795.111,80), divisé en vingt mille (20.000) Actions Commanditaires, trente mille (30.000) Actions Commanditées, une (1) Classe A APOR et une (1) Classe B APOR, ayant une valeur nominale de cinquante-cinq dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 55,90) chacune, sans émettre de nouvelles actions.

Seconde résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'augmenter la valeur nominale des Actions Commanditées, des Actions Commanditaires, de la Classe A APOR et de la Classe B APOR, d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, pour augmenter la valeur nominale de chacune d'un montant de cinquante-quatre dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 54,90) chacune, à cinquante-cinq dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 55,90) chacune.

Paiement

Ensuite a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire Commandité 1 et de l'Actionnaire Commanditaire, à la libération intégrale du montant nécessaire à l'augmentation de la valeur nominale des vingt mille (20.000) Actions Commanditaires et aux quinze mille (15.000) Actions Commanditées détenues par l'Actionnaires Commanditaire et l'Actionnaire Commandité 1, d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, d'un montant de cinquante-quatre dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 54,90) chacune, à un montant de cinquante-cinq dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 55,90) chacune, par à un apport en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent vingt-et-un mille cinq cents dollars canadiens (CAD 1.921.500,-).

Ensuite a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé de l'Actionnaire Commandité 2 et l'Actionnaire MRPS, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire Commandité 2 et l'Actionnaire MRPS, à la libération intégrale du montant nécessaire à l'augmentation de la valeur nominale des quinze mille (15.000) Actions Commanditées, d'une (1) Classe A APOR et d'une (1) Classe B APOR, détenues par l'Actionnaire Commandité 2 et l'Actionnaire MRPS d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, d'un montant de cinquante-quatre dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 54,90) chacune, à un montant de cinquante-cinq dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 55,90) chacune, par à un apport en numéraire d'un montant total de huit cent vingt-trois mille six cent neuf dollars canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 823.609,80).

La preuve desdits paiements en numéraire a été donnée au notaire instrumentant qui énonce que les conditions définies à l'article 27 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, modifiée depuis, ont été respectées et se porte témoin du respect de ces conditions.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui devra désormais être lu de la manière suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cent onze dollars canadiens et quatre-vingt-centimes (CAD 2.795.111,80), représenté par vingt mille (20.000) actions de l'actionnaire commanditaire (définies ci après comme les "Actions Commanditaires"), trente mille (30.000) actions des actionnaires commandités (définies ci après comme les "Actions Commanditées", et ensemble avec les Actions Commanditaires, ci après définies les "Actions Ordinaires"), une (1) classe A action préférentielle obligatoirement rachetable (la "Classe A APOR"), et une (1) classe B action préférentielle obligatoirement rachetable (la "Classe B APOR"), toutes étant des actions nominatives, avec une valeur nominale de cinquante-cinq dollars canadiens et quatre-vingt-dix centimes (CAD 55,90) chacune".

Evaluation - Frais

Les frais, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux mille sept cents Euros (2.700.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite au comparant, le comparant susmentionné a signé avec Nous, le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. KOCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49035. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179586/230.

(110209497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Raolc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 112.116.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180968/10.

(110210676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

JS Immo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.411.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of December,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of JS Immo Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1724 Luxembourg, 35, Boulevard Prince Henri, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 142.411, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 September 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 November 2008, number 2683 (the "Company"). The Articles of association have not yet been amended.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr André Patiri, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Astrid Wagner, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gian Paolo Corsetti, director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the purpose of the Company and subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to read as follows:

“ **Art. 4. Purpose.** The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 4. Purpose.** The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg

or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JS Immo Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, Boulevard Prince Henri, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.411, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le 3 novembre 2008 numéro 2683 (ci-après la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur André Patiri, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel désigne comme secrétaire Mademoiselle Astrid Wagner, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gian Paolo Corsetti, administrateur, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des

titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en oeuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, le tout dans les limites et conditions prévues par la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées,

dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en oeuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, le tout dans les limites et conditions prévues par la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PATIRI, A. WAGNER, G. P. CORSETTI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011 LAC / 2011 / 55761. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179818/226.

(110209852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Cullinan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.613.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Cullinan Investments S.A.

Martinus C.J. Weijermans / Jean-Jacques Josset

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012000077/14.

(110211700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Raolc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 112.116.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180970/10.

(110210678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Raolc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 112.116.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180971/10.

(110210679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Raolc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 112.116.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180972/10.

(110210680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Raolc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 112.116.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180973/10.

(110210681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Morgan Stanley Equity Derivative Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 148.168.

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of November 2011.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

Morgan Stanley Turnberry Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the United-Kingdom, having its registered office at 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD and registered with the UK Companies House under number 4013387, here represented by Maître Nathalie HOULLE, attorney-atlaw, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private signature on 23 November 2011.

The proxy having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of shares representing the entire corporate capital of Morgan Stanley Equity Derivative Services (Luxembourg) S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.168,

incorporated on 4 September 2009, by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 1946, on 6 October 2009 (the “Company”).

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one US Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand two hundred sixteen US Dollars (USD 17,216.-) to seventeen thousand two hundred seventeen US Dollars (USD 17,217.-) by the issue of one (1) new share, having a par value of one US Dollar (USD 1.-), at a total subscription price of ten million US Dollars (USD 10,000,000.-).

Subscription of one (1) new share by the sole existing member of the Company, Morgan Stanley Turnberry Limited, and payment thereof as well as the premium by a contribution in cash;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one US Dollar (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of seventeen thousand two hundred sixteen US Dollars (USD 17,216.-) to seventeen thousand two hundred seventeen US Dollars (USD 17,217.-) by the issue of one (1) new share, having a par value of one US Dollar (USD 1.-), at a total subscription price of ten million US Dollars (USD 10,000,000.-).

Subscription and Payment

The sole (1) new share has been subscribed for by Morgan Stanley Turnberry Limited, as the sole existing member of the Company. The one (1) new share has been fully paid up by Morgan Stanley Turnberry Limited at an aggregate subscription price of ten million US Dollars (USD 10,000,000.-), out of which one US Dollar (USD 1.-) represents the par value of the one (1) newly issued share and nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine US Dollars (USD 9,999,999.-), represent the aggregate premium paid on the sole (1) newly issued share, through a contribution in cash.

The appearing party represented as aforesaid, declared that new issued share as well as the premium have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of ten million US Dollars (USD 10,000,000.-) is available to the Company.

Seventh resolution

The general meeting subsequently resolved to amend Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at seventeen thousand two hundred seventeen US Dollars (USD 17,217.-) represented by seventeen thousand two hundred seventeen (17,217.-) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately four thousand three hundred euro (€ 4,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L’an deux mille onze, le vingt trois novembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu

Morgan Stanley Turnberry Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 4AD et immatriculée au Registre des sociétés sous le numéro 4013387, représentée par Me Nathalie HOULLE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé le 23 novembre 2011:

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d’enregistrement.

La société prénommée détient la totalité du capital social de la société Morgan Stanley Equity Derivative Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.168, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1946 du 6 octobre 2009 (la «Société»). Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un Dollar Américain (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de dix sept mille deux cent seize Dollars Américains (USD 17.216,-) au montant de dix sept mille deux cent dix sept Dollars Américains (USD 17.217,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-), à un montant total de souscription de dix millions de Dollars Américains (USD 10.000.000,-).

Souscription de la nouvelle (1) part par l'associé unique de la Société, Morgan Stanley Turnberry Limited, et paiement de celle ci ainsi que de la prime d'émission par apport en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

II. Que l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un Dollar Américain (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de dix sept mille deux cent seize Dollars Américains (USD 17.216,-) au montant de dix sept mille deux cent dix sept Dollars Américains (USD 17.217,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-), à un montant total de souscription de dix millions de Dollars Américains (USD 10.000.000,-).

Souscription et Paiement

L'unique (1) nouvelle part sociale émise a été souscrite par Morgan Stanley Turnberry Limited en sa qualité d'associé unique de la Société. Une part sociale a été entièrement libérée par Morgan Stanley Turnberry Limited à un montant total de souscription de dix millions de Dollars Américains (USD 10.000.000,-), dont un Dollar Américain (USD 1,-) représente la valeur nominale de l'unique (1) nouvelle part sociale émise et neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf Dollars Américains (USD 9.999.999,-), représente le montant total de la prime d'émission attachée à l'unique (1) nouvelle part sociale émise, ce montant total de souscription étant payé par un apport en numéraire.

La partie comparante représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a déclaré que la nouvelle part sociale émise ainsi que la prime d'émission ont été intégralement payée en numéraire, de sorte que le montant de dix millions de Dollars Américains (USD 10.000.000,-) est à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier de manière subséquente l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix sept mille deux cent dix sept US Dollars (USD 17.217,-) représenté par dix sept mille deux cent dix sept parts sociales d'une valeur de un US Dollar (USD 1,-) chacune”.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement quatre mille trois cents euros (€ 4.300,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16302. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011179888/124.

(110210287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

RW Consult, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 4, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 68.859.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pour RW Consult S. à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011180985/13.

(110211142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Représentations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 57.784.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180976/10.

(110211541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Rickes & Petrich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 43, ZAE Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 65.368.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180978/10.

(110211540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Rolando S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 73, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.538.

Le comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Henri ADAM

Mandataire

Référence de publication: 2011180979/11.

(110211216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

RPFI Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.350.025,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.289.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

RPFI Soparfi A S.à r.l.

Référence de publication: 2011180982/11.

(110210783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Seathel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.496.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011180988/12.

(110210710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

RPFI Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.145.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

RPFI Soparfi B S.à r.l.

Référence de publication: 2011180983/11.

(110210765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

RPFI Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.146.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

RPFI Soparfi C S.à r.l.

Référence de publication: 2011180984/11.

(110210761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

San Matteo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 124.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011180987/11.

(110210668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Steenhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6834 Biver, 12, Millescheck.

R.C.S. Luxembourg B 151.658.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011180994/12.

(110210707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Stock-Base S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.440.

Les comptes annuels au 1^{er} décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180997/9.

(110211302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Strathfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.295.

Les comptes annuels au 27 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180998/10.

(110210692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Syntegra Holding III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Syntegra Capital Investors Limited

Le liquidateur

Référence de publication: 2011181003/11.

(110210672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Syntegra Holding III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Syntegra Capital Investors Lirritid

Le liquidateur

Référence de publication: 2011181004/11.

(110210685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

SGCE Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGCE INVESTMENTS III SàRL
Société à responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011181005/11.

(110210701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Sefi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 62B, rue de Muhlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 69.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011181012/11.

(110210659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Sangam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Michael Lots
Le gérant

Référence de publication: 2011181007/12.

(110211066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Scherf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.
R.C.S. Luxembourg B 43.082.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011181008/10.

(110210787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Schmierstoffcenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 90.184.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011181010/10.

(110211709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Seaview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011181011/13.

(110211218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Sign Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4305 Esch-sur-Alzette, 16, rue Marcel Reuland.

R.C.S. Luxembourg B 105.540.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011181016/11.

(110211390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Société Pinzler Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 30, Beetebuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011181021/9.

(110211563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

SOLUSA, Société Luxembourgeoise de Spécialités Alimentaires et d'Articles de Bijouterie, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 30A, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 19.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011181026/11.

(110210961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Sofiba SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du 31 août 42.

R.C.S. Luxembourg B 102.443.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 31/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011181022/13.

(110211436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Software Development & Consulting, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 29.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour SOFTWARE DEVELOPMENT & CONSULTING S.A.

Pierre HOFFMANN

Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2011181023/13.

(110211155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Sogeci International S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 36.171.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011181024/10.

(110211535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Sonata Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.636.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011181027/10.

(110210749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

THOMAS & PIRON (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 33.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2011181048/13.

(110211322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

NPI (Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.984.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of the month of November.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

NPI (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.983 and having a share capital of EUR 12,500, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of NPI (Services) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.984 and having a share capital of EUR 12,525 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated 4 April 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 1031 of 5 July 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 8 December 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 921 of 11 May 2006.

II. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 Discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their respective mandates from the date of their appointment until the date of the present meeting.
- 2 Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 3 Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator).
- 4 Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
- 5 Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.
- 6 Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation; and
- 7 Miscellaneous.

has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant full discharge to the members of the board of managers of the Company for the performance of their duties for the period from the date of their appointment until the date of the present meeting.

Second resolution

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the Sole Shareholder RESOLVES with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint Fides (Luxembourg) S.A., having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES that the Liquidator will be entitled to a specific compensation of EUR 3,500 in compensation of his mission as Liquidator of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois novembre,
par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU

NPI (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.983 et disposant d'un capital social de EUR 12.500,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante déclare être l'unique associé (l'Associé Unique) de NPI (Services) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.984 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 avril 2002, publié le 5 juillet 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1031. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 921 en date du 11 mai 2006.

II. La partie comparante, valablement représentée, déclare être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat respectif à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de la présente assemblée.

2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.

3. Nomination du liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

4. Fixation des pouvoirs du Liquidateur et fixation de la procédure de liquidation de la Société.

5. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles.

6. Décision d'accorder une compensation spéciale au Liquidateur.

7. Divers.

a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exécution de leur mandat à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de la présente assemblée.

Deuxième résolution

Conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), l'Associé Unique DECIDE de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer Fides (Luxembourg) S.A., dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour des opérations ou tâches spécifiquement définies.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation en nature ou en numéraire à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de confier au Liquidateur la mission de réaliser tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accorder au Liquidateur une compensation spéciale de EUR 3.500 en contrepartie de sa mission de Liquidateur de la Société.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16240. Reçu douze euros 12,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011180905/146.

(110210402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Stili S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.470.

Le bilan au 31 août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.12.11.

Référence de publication: 2011181030/10.

(110211070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Sun Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 23A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011181032/10.

(110211710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Superspatz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.017.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011181033/10.

(110211537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

XML Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.943.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pour XML Europe S.A.

Jef DE WIT

Administrateur

Référence de publication: 2011181108/13.

(110211139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Sureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.114.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011181035/12.

(110211046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 93.266.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011181037/12.

(110210742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Tranes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.976.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011181038/9.

(110210838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Tranes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.994.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011181039/9.

(110210837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

LDVA Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.050.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 165.637.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur André-Pierre Alexandre, né le 4 avril 1968 à Offranville (France) et demeurant à CH-1875 Morgins, Le Savolaire (Suisse).

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination "LDVA Participations S.à r.l.".

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («la Société(s) Apparenté(es)»);

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de 4.050.000,-eur représenté par 40.500 parts sociales réparties en 22.500 parts sociales de classe A, 15.900 parts sociales de classe B et 2.100 parts sociales de classe C entièrement libérées ayant une valeur nominale de 100,-eur chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Parts Sociales

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Parts Sociales. Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égal propriétaire.

Art. 9. Transferts des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs Parts Sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants (le "Conseil de Gérance") qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Art. 12. Pouvoir du gérant ou du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, il peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des gérant(s). Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois, les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 19. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social, chaque Part Sociale donnant droit à une voix.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront prises à la majorité simple, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription et Libération

1. Souscription

Les 40.500 parts sociales de la Société représentant l'intégralité de son capital social ont été souscrites par le comparant.

2. Libération

Les parts sociales de la Société ont été libérées intégralement à leur valeur nominale au moyen d'un apport autre qu'en numéraire consistant en l'apport de participations.

La libération des parts sociales de la Société a été effectuée comme suit:

- Libération des 22.500 parts sociales de classe A par l'apport de 150 actions d'une valeur nominale de 31,-eur chacune de la société anonyme de droit luxembourgeois 2206 Participations S.A. immatriculée au registre du commerce et des

sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106266 et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg) pour un montant de 2.250.000,-eur;

- Libération des 15.900 parts sociales de classe B par l'apport de 1.500 parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 eur chacune de la société à responsabilité de droit luxembourgeois Alexandre Holding S.à r.l. immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128992 et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg) pour un montant de 1.590.000,-eur;

- Libération des 2.100 parts sociales de classe C par l'apport de 150 actions d'une valeur nominale de 31,-eur chacune de la société anonyme de droit luxembourgeois DV International S.A. immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94096 et ayant son siège social à 23-25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) pour un montant de 210.000,-eur.

La valeur de cet apport autre qu'en numéraire est établie par (i) un bulletin de souscription signé et exécuté par Monsieur André-Pierre Alexandre en sa qualité d'apporteur, (ii) un certificat de confirmation signé et exécuté par Monsieur André-Pierre Alexandre en sa qualité de futur gérant unique de la Société (iii) et un rapport d'expert de la société Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg), dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie."

Ces documents après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexés aux présentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 3.600,-eur.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant en sa qualité d'associé unique de la Société, exerçant ainsi les pouvoirs de l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. A été appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur André-Pierre Alexandre, né le 4 avril 1968 à Offranville (France) et demeurant à CH-1875 Morgins, Le Savolaire (Suisse).
3. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.-P. Alexandre, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179845/293.

(110209407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Ambercraft Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.680.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

AMBERCRAFT HOLDING S.A., a société anonyme under Luxembourg law incorporated by deed of the undersigned notary on July 8, 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 162317, having its registered office at 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, here represented by Mr Patrick WANT, accountant, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a general power of attorney given under private seal.

Copy of the said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above named appearing party, represented as stated here above, has declared its intention to constitute by the present deed a „société à responsabilité limitée“ and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a „société à responsabilité limitée“ which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the corporation is „AMBERCRAFT INVESTMENTS S.à r.l.“

Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the corporation is either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, the acquisition, sale, lease, administration, management and promotion of real estate properties.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the corporation is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125,-) each.

Art. 7. Shares may be freely transferred between participants.

Transfer of shares inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 8. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 9. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

Art. 11. Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

Art. 12. The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on December 31st, 2012.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the

net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 16. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established; the party appearing AMBERCRAFT HOLDING S.A. prenamed declares to subscribe the whole share capital.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.-EUR.)

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the sole participant, AMBERCRAFT HOLDING S.A., exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Has been elected as sole manager of the company for an undetermined period Mr Patrick WANT, comptable, born in Namur (Belgium, on July 12, 1969 with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The company is validly bound in all circumstances by the single signature of the sole manager.

2) The registered office of the company is fixed at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing person to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing person.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil onze, le seizième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

AMBERCRAFT HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois constituée par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2011, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162317, avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Patrick WANT, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général donné sous seing privé.

Copie dudit pouvoir après avoir été paraphé «ne varietur» restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de „AMBERCRAFT INVESTMENTS S.à r.l.“

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, la location, l'administration, la gestion et la promotion immobilière de tous immeubles.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2012.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la partie comparante, AMBERCRAFT HOLDING S.A., précitée a déclaré souscrire l'intégralité du capital social.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées. Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents (12.500,-EUR) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,-EUR.)

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé unique AMBERCRAFT HOLDING S.A., exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick WANT, comptable, né à Namur (Belgique), le 12 juillet 1969, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la individuelle du gérant unique.

2) Le siège social est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Patrick Want, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2011. LAC / 2011 / 56402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180471/197.

(110210494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Tecnibo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 74.619.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TECNIBO LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2011181042/12.

(110211551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

W2007 Parallel Lalka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.955.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Whitehall Parallel Global Real Estate LP 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH Parallel Advisors, LLC 2007 (the "Principal"),

represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "W2007 Parallel Lalka S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.955, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 20 June 2007 received by M^e Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2145 dated 29 September 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated 17 June 2009 received by the undersigned notary, published in the Mémorial C number 1787 dated 16 September 2009.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred and thirty Euros (EUR 12,530.-) represented by one million two hundred and fifty-three thousand (1,253,000) shares with a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Whitehall Parallel Global Real Estate LP 2007, un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' WH Parallel Advisors, LLC 2007 (le "Mandant");

ici représentée par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "W2007 Parallel Lalka S.à r.l.", une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.955, constituée selon un acte passé par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 2145 en date du 29 septembre 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu le 17 juin 2009 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 1787 en date du 16 septembre 2009.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents trente euros (EUR 12.530,-), représenté par un million deux cent cinquante-trois mille (1.253.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/57856. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180163/109.

(110210544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Telecom Management Group S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011181043/10.

(110210658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

TK Aluminum U.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 237.400,00.**Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.955.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011181049/12.

(110210703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Telicse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-3857 Schiffange, 24, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 36.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011181045/9.

(110210792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Terra-Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-8710 Boevange, 36, Cité Nock.
R.C.S. Luxembourg B 82.959.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011181046/9.

(110210636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

TRANSES Holding S.A., Société Anonyme.Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.975.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011181053/9.

(110210836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Trimline S.A., Société Anonyme Soparfi.Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 29.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011181056/10.

(110211320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Tugata Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TUGATA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011181059/11.

(110211282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Tropical Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011181057/10.

(110211483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Uxmal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011181068/10.

(110211223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Valendis Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.149.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011181069/12.

(110211208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Capita Fiduciary Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.080.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 décembre 2011 que:

1. Il a été décidé de procéder au remplacement de la société Ernst&Young S.A. de son poste de commissaire avec effet immédiat et de nommer la société;

Révisconsult S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180539/17.

(110211039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.
